

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le premier jour du mois de septembre en l'an deux mille neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE SUPPLÉANT :**  
Monsieur Berchmans Dancause

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe : Madame France Dubuc

Présence de 9 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal – Séance ordinaire du 04 août 2009
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transferts budgétaires
  - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2009 (modification)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
- 5) Demande d'aide financière
  - Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie
  - Soumission(s) pour pompe portative (1)
- 7) Aménagement/urbanisme/développement
  - Comité consultatif d'urbanisme (rapport 12 août 2009)
    - Dépôt
  - Demande de dérogation mineure
    - Dossier M. Patrick Couture et Mme Marilyn L'Écuyer, lot 3 592 199
  - Schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière
    - Demande de retrait des zones de mouvement de terrain de la rue du Ba-teau au schéma d'aménagement
  - Biens patrimoniaux
    - Citation de l'Église de Sainte-Croix comme monument historique
      - Avis du comité consultatif d'urbanisme
      - Avis de motion
  - Promotion touristique
    - Projet d'acquisition du lot 3 591 634 (Gouvernement du Canada)
      - Résolution d'intention
- 8) Voirie
  - Projet de développement de la rue Marcel-Faucher (prolongement phase 2)
    - Clôture pour traverse piétonnière
      - Soumission(s)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009

Fauchage des chemins et rangs  
- Acceptation des travaux et paiement

Lignage des chemins et rangs  
- Acceptation des travaux et paiement

### 9) Hygiène du milieu

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Construction d'une conduite d'amenée et mise aux normes des installations de captage P1 & P2

- Décompte progressif n° 6 (Excavation H. St-Pierre inc.)
- Directive de changement n° 11 (Excavation H. St-Pierre inc.)

Règlements d'emprunt numéros 385-2007, 396-2007 et 414-2008

- Acceptation de l'offre
- Modalités de l'emprunt
- Solde non utilisé

### 10) Loisirs et culture

Formation en informatique sessions automne/hiver

- Demande d'utilisation d'un local à l'école secondaire Pamphile-Le May

### 11) Varia

Station nautique Québec-Lévis

- Demande d'appui

Période de questions

Levée de l'assemblée

224-2009

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

225-2009

## PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2009

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 04 août 2009 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

226-2009

## COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

### MUNICIPALITÉ

#### SALAIRES D' AOÛT 2009

SALAIRES BRUTS DU 26 JUILLET 2009 AU 22 AOÛT 2009	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	10 801.09
	URBANISME	204.68
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, COM.EMB., CONCIERGERIE, PAT.EXT., T/JEUX	12 140.31
	AVANTAGES SOCIAUX	3 666.16
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>26 812.24</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) D'AOÛT 2009

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	160.00
	<b>TOTAL</b>	<b>26 972.24</b>

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009**

**TRANSFERT(S) ET AFFECTATION(S) BUDGÉTAIRE(S)**

Code budgétaire	Budget actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-11000-331 téléphone cell. 806-6809	425	635	925	02-11000-414 serv. prof. in- formatique élus	500	0
02-70291-959 sub.loisir/cult. (obnl)	0	736	1 000	02-70170-959 part. fin. St-Jean	2 000	1 000
02-70195-519 location- palestre poly.	850	1 176	1 600	02-70150-526 ent. & achats équi. t/j	1 000	500
				02-70150-522 ent. parc J.G. Fournier	11 850	11 600
02-70196-519 location- gymnase poly.	1 655	2 574	3 405	02-70150-522 ent. parc J.G. Fournier	11 600	10 850
				02-70170-959 part. fin. St-Jean	1 000	0

4 000

4 000

**COMPTES PAYÉS D'AOÛT 2009 - RATIFICATION**

FORMATION URGENGE VIE FORMA	05-08-09	108.83	COLLET CERVICAL	108.83
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY LIBRAIRI	05-08-09	31.45	ACHATS VOLUMES	
		10.45	ACHATS VOLUMES	41.90
SNC-LAVALIN INC. SNC	05-08-09	2,539.69	HON. PROF. RUE TARDIF	2,539.69
TELUS MOBILITE TELUS M	05-08-09	146.75	SERVICES JUILLET	146.75
BELL MOBILITE PAGETTE BELL	10-08-09	259.84	MESSAGERS INC. & P/R	259.84
HYDRO-QUEBEC HYDRO	10-08-09	1,056.72	SERVICES JUILLET	1,185.72
		129.00	SERVICES JUILLET	
PELOUSE PAT PEL	10-08-09	2,531.50	PELOUSE 2009 3e VERSEMENT	2,531.50
QUINC. MAURICE HAMEL QUINC	10-08-09	78.23	PAILLIS CÈDRE COM. EMB.	78.23
TRANSPORT ADAPTE LOBICAR TRANSPOR	10-08-09	50,867.00	SUBVENTION 3e VERSEMENT	50,867.00
STANDARD LIFE STANDARD	11-08-09	1,461.49	POLICE NO. 31722 AOÛT	1,461.49
CAISSE POPULAIRE STE-CROIX CAISSE M	11-08-09	7,714.49	REMISE JUILLET	7,714.49
CAISSE POPULAIRE STE-CROIX CAISSE R	11-08-09	3,768.48	REMISE JUILLET	3,768.48
CENTRALE DES SYNDICATS CENTRALE	11-08-09	258.16	REMISE JUILLET	258.16
MINISTRE DES FINANCES MI	11-08-09	75.00	PERMIS BOISSON OBNL	75.00
BETON LAURIER INC. BETON	17-08-09	226.88	INSTALLATION CLÔTURE CHALET DES SPORTS	226.88
BIOLAB - DIVISION THETFORD BIOLAB	17-08-09	33.30	ANALYSE D'EAU	
		252.39	ANALYSE D'EAU	285.69

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009

CONSTRUCTION S.R.B.	17-08-09	375.87	SCIAGE BORDURE BÉTON (341.92\$ PAYÉ/CONTRIBUABLES)	
CONS SRB				375.87
ELITE TECHNOLOGIES INC.	17-08-09	897.29	VÉRIF. COMPTEUR SORTIE U/EAU	
ELITE				897.29
GROUPE CASTONGUAY INC.	17-08-09	411.43	REPLACER MOTEUR U/EAU	
GAETAN				411.43
HYDRO-QUEBEC	17-08-09	636.38	SERVICES JUILLET C/COM.	
HYDRO		1,326.56	SERVICES AOÛT S.POMP.GARNEAU	
		73.65	SERVICES JUILLET GAR.MUN.	
				2,036.59
EQUIPEMENTS RECREATIFS	17-08-09	130.94	PIÈCES POUR JEUX	
JAMBETTE				130.94
LES ENTRETIENS LOTB.	17-08-09	767.55	RÉPARATION MURET RUE PRINCIPALE	
LOTBIVERT				767.55
MEUNERIE GERARD SOUCY	17-08-09	715.86	ENGRAIS T/SOCCER	
MEUNERIE		39.51	SEMENCE À GAZON VOIRIE	
				755.37
PHARMACIE STE-CROIX	17-08-09	7.96	EAU POUR ANALYSE U/EAU	
PHARMACIE				7.96
BANQUE NATIONALE	17-08-09	71.00	ESSENCE GMC	
ULTRAMAR		20.30	ESSENCE DIVERS ÉQUIPEMENTS	
		27.62	DIESEL KUBOTA	
		72.01	ESSENCE GMC	
		87.02	ESSENCE GMC	
		81.00	ESSENCE GMC	
		48.00	ESSENCE DAKOTA	
		25.18	DIESEL KUBOTA	
		28.00	DIESEL KUBOTA	
		22.00	ESSENCE DIVERS ÉQUIPEMENTS	
		54.00	ESSENCE DAKOTA	
		80.00	ESSENCE GMC	
		53.00	ESSENCE DAKOTA	
		24.00	ESSENCE TONDEUSE	
		82.00	ESSENCE GMC	
		42.91	DIESEL KUBOTA	
		8.18-	ESCOMPTE ULTRAMAR	
				809.86
BOUCHER CLÉMENT	24-08-09	193.00	FRAIS DÉPLACEMENT (TRAPPAGE CASTOR 2E RANG EST)	
BOUC				193.00
BUROPLUS ST-EX	24-08-09	26.51	TROMBONE, STYLO & SURLIGNEUR	
BURO				26.51
CLAUDE LALIBERTE	24-08-09	926.60	RÉP.COMPRESSEUR, INSTALLER SYSTÈME DRAINAGE U/EAU	
CLAUDE				926.60
FINANCIERE BANQUE NAT.	24-08-09	2,811.83	INTÉRÊTS GARAGE MUNICIPAL	
FINANCIE				2,811.83
GROUPE CASTONGUAY INC.	24-08-09	698.72	ENTRETIEN RÉSEAU ÉCLAIRAGE	
GAETAN				698.72
GAUDREAU ENVIRONNEMENT	24-08-09	15,043.81	DÉCHET & RÉCUP. JUILLET	
GAUDREAU		652.15	T/BALLE & DÉPÔT MUNICIPAL	
				15,695.96
M.R.C. DE LOTBINIERE	24-08-09	35.00	COMPOSTEUR DOMESTIQUE (341.92\$ PAYÉ/CONTRIBUABLES)	
MRC				35.00
PLOMBERIE STE-CROIX	24-08-09	281.06	REPLACER COMPTEUR U/EAU	
PLOMBERIE				281.06
QUINC. MAURICE HAMEL	24-08-09	8.27	LAME SCIE & CHIFFRE VOIRIE	
QUINC		37.53	CHAÎNE BALANÇOIRES LOISIRS	
		7.48	LAME DÉBROUSSAILLEUSE VOIRIE	
		62.10	PIÈCES & ACC. VOIRIE	
				115.38
RAY-CAR	24-08-09	73.82	PIERRE CONCASSÉE (ACCOTEMENT RUE PRINCIPALE)	
RAY-CAR				973.82
SUPERMARCHE STE-CROIX INC	24-08-09	39.37	BREUVAGE (COMPÉTITION POMPIERS ST-AGAPIT)	
SUPERM				39.37
TELU COMMUNICATIONS INC.	24-08-09	893.79	SERVICES AOÛT	
TELU				893.79
		TOTAUX	37 CHEQUES	100,433.55

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009

COMPTES À PAYER D'AOÛT 2009

<b>BETON LAURIER INC.</b>		<b>1 076.83 (1)</b>
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. T/JEUX	1 076.83 ENTRETIEN BASE GRADINS T/SOCCER
<b>BIOLAB - DIVISION THETFORD</b>		<b>407.59 (2)</b>
241200411	ANALYSE DE L'EAU	33.30 ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	374.29 ANALYSE D'EAU
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>453.65 (3)</b>
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	9.58 AGENDA 2010
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	433.93 FOURNITURE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	10.14 FOURNITURE BUREAU
<b>CARREFOUR DE TILLY</b>		<b>100.00 (1)</b>
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	100.00 ACOMPTE PARTY NOEL 2009
<b>COFFRAGE S.BLANCHET INC.</b>		<b>1 467.38 (1)</b>
2304021721	ACCOT. RUE PRINCIPALE GÉNÉ- RAL	1 467.38 REFAIRE TROTTOIR (6057 PRINC.)
<b>DENEIGEMENT LAURIER 1996 S.E.N.C.</b>		<b>623.64 (1)</b>
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	623.64 NIVELER RANGS GRAVIER
<b>DOCUMENT EXPRESS ENR.</b>		<b>555.74 (1)</b>
213000349	BULLETIN D'INFORMATION	555.74 AVIS MUNICIPAL NO104
<b>DUBUC FRANCE</b>		<b>55.60 (1)</b>
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	55.60 FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION ÉLECTION
<b>EVEREST AUTOMATION INC.</b>		<b>36.12 (1)</b>
241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	36.12 FRAIS DE TRANSPORT DÉBIMÈTRES
<b>FRANÇOIS LEGENDRE</b>		<b>43.36 (2)</b>
269000959	PART. - VILLE & VILLAGE FLEURI	24.32 ESSENCE COM.EMB.
269000959	PART. - VILLE & VILLAGE FLEURI	19.04 ESSENCE COM.EMB.
<b>FRECHETTE BERTRAND</b>		<b>165.22 (1)</b>
216000310	FRAIS DEPL.- REL. TRAVAIL & PER	52.64 REPAS DÉPART NICOLAS TALBOT
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	112.58 FRAIS DÉPLACEMENT + FORM.ÉLECTION
<b>GERALD PLAMONDON</b>		<b>117.63 (1)</b>
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - T/JEUX	117.63 FRAIS DÉPLACEMENT JUIN À AOÛT
<b>GESTION ARBEAU-FLEURI INC.</b>		<b>1 391.19 (1)</b>
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 391.19 TRAVAUX D'ARBORI- CULTURE PARC DÉTENTE
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>82.88 (1)</b>
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	82.88 DISJONCTEUR (SALLE THÉÂTRE)
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>2 831.04 (8)</b>
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 683.97 SERVICES AOÛT
259000681	ELECT. - CHALET SPORTS 787157	278.88 SERVICES AOÛT
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	94.63 SERVICES AOÛT
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	96.03 SERVICES JUILLET
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	201.26 SERVICES JUILLET
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	269.49 SERVICES JUILLET
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	129.12 SERVICES JUILLET
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	77.66 SERVICES JUILLET
<b>IMPRIMERIE CCL</b>		<b>63.05 (1)</b>
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	53.62 BORDEREAUX SALAIRES
213000322	FRAIS DE MESSAGERIES	9.43 FRAIS MESSAGERIE
<b>JEAN-LUC FIOLA</b>		<b>48.00 (1)</b>
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	48.00 FRAIS DÉPLACEMENT (TRAPPAGE CASTOR 2E RANG EST)

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009**

<b>LAURENT ET MATHIEU BEURIVAGE</b>		<b>2 257.51 (2)</b>
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	282.19 HON. PROF. (POSE REPÈRE RUE PRINCIPALE)
2304003721	RECONST.VOIRIE GEN. S./URBAIN	282.19 HON. PROF. (POSE REPÈRE RUE PRINCIPALE)
2305052721	EMISSAIRES R. AUGER/P. DÉTENTE	1 693.13 HON. PROF. (LOT 3 591 974)
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>721.75 (2)</b>
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	610.24 ENTRETIEN RANGS GRAVIER
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	111.51 PIERRE CONCASSÉE (CHEMIN DU QUAI)
<b>LES PTITS MOTEURS ENR.</b>		<b>557.27 (2)</b>
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	274.67 ACHAT POMPE EAU VOIRIE
269000959	PART. - VILLE & VILLAGE FLEURI	274.67 ACHAT POMPE EAU COM.EMB.
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	7.93 ENTRETIEN TONDEUSE
<b>MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.</b>		<b>187.27 (1)</b>
269000959	PART. - VILLE & VILLAGE FLEURI	187.27 PNEUS REMORQUE COM. EMB.
<b>MEUNERIE GERARD SOUCY INC.</b>		<b>158.03 (2)</b>
270151522	ENTR. TERRAIN AUTRES PARCS	39.51 SEMENCE À GAZON (PARC DÉTENTE)
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	118.52 SEMENCE À GAZON T/JEUX
<b>MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES</b>		<b>42.00 (1)</b>
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	42.00 AVIS MUTATION
<b>NOVICOM 2000 INC.</b>		<b>104.92 (1)</b>
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	104.92 RÉP. RADIO MOBILE VOIRIE
<b>PETITE CAISSE</b>		<b>5.62 (1)</b>
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	5.62 RIVETS BALANÇOIRES
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>7.96 (1)</b>
270120660	PROD. ENTRETIEN – C. COMMUNAUTAIRE	7.96 EAU LAVEUSE TAPIS C/COMM.
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>369.19 (12)</b>
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	6.42 FIL ARMATURE T/BALLE
269000959	PART. - VILLE & VILLAGE FLEURI	7.90 PIÈCES & ACC. COM. EMB.
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES- VOIRIE	10.46 LAVE-VITRE
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	66.65 HUILE VOIRIE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	12.31 RUBAN À MESURER
270135526	MACH, OUTILL, EQU. PATIN. EXT.	77.07 CONTR. & 2 x 4
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	12.41 VIS TRAITÉ VOIRIE
270135526	MACH, OUTILL, EQU. PATIN. EXT.	49.65 MANCHON, PINCEAU & LATEX
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	28.21 CADENAS
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. T/JEUX	80.74 PIÈCES & ACC. BASE GRADINS T/SOCCER
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	-52.08 CRÉDIT SABLE FILTRATION
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	69.45 SABLE FILTRATION
<b>SEBASTIEN COTE</b>		<b>162.50 (1)</b>
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	162.50 OPÉRER NIVELEUSE RANGS GRAVIER
<b>SERVICES INFORMATIQUES DM</b>		<b>129.81 (1)</b>
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	129.81 SOUTIEN INFORMATIQUE
<b>SIFTO CANADA CORP.</b>		<b>3 938.58 (1)</b>
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	3 938.58 SEL ADOUCISSEUR
<b>SIMON LEMAY, EXCAVATION</b>		<b>1 430.13 (1)</b>
2304021721	ACCOT. RUE PRINCIPALE GÉN.	1 430.13 TERRE

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009**

<b>SOUDURE STE-CROIX ENR.</b>		<b>137.19 (1)</b>
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	22.58 RÉPARER SCIE & PIÈCES
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. T/JEUX	114.61 RÉPARER SCIE & PIÈCES
<b>TRANSPORT TILLY INC.</b>		<b>366.84 (1)</b>
270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	366.84 SORTIE T/JEUX (TROIS-RIVIÈRES)
		<b>TOTAL : 20 095,49</b>

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 09-2009

227-2009

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR  
L'ANNÉE 2009 (MODIFICATION)**

**ATTENDU** les résolutions numéros 308-2008 et 184-2009;

**ATTENDU** les articles 148 et 148.0.1 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QU'**il est requis de modifier le calendrier des séances ordinaires;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'établir le calendrier suivant pour terminer la présente année :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| - 01 octobre                               | - 03 novembre (si aucune élection) |
| - 12 novembre (si élection le 01 novembre) | - 01 décembre                      |

**QUE** la présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 184-2009.

**QU'**un avis public du contenu de la modification du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

228-2009

**COMPTE À PAYER**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES D'AOÛT 2009**

SALAIRES BRUTS DU 26 JUILLET AU 22 AOÛT 2009	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 307.84
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE	2 861.04
	AVANTAGES SOCIAUX	1 004.09
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 172.97</b>

**FRAIS DE FINANCEMENT D'AOÛT 2009**

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	65.00
	<b>TOTAL</b>	<b>7 237.97</b>

**COMPTES PAYÉS D'AOÛT 2009 – RATIFICATION**

PELOUSE PAT	10-08-09	150.96	PELOUSE 3 <sup>ÈME</sup> VERSEMENT	
PEL				150.96
SERVI-GLACES 2000 ENR.	10-08-09	869.14	ENTRETIEN CONTOUR PATINOIRE	
SERVI-GL				869.14

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009

STANDARD LIFE	11-08-09	927.69	POLICE NO 31722	AOÛT	
STANDARD					927.69
CAISSE POPULAIRE STE-CROIX	11-08-09	904.16	REMISE JUILLET		
CAISSE M					904.16
CAISSE POPULAIRE STE-CROIX	11-08-09	425.86	REMISE JUILLET		
CAISSE R					425.86
CENTRALE DES SYNDICATS	11-08-09	42.00	REMISE JUILLET		
CENTRALE					42.00
HYDRO-QUEBEC	17-08-09	1,344.88	SERVICES ARÉNA JUILLET		
HYDRO					1,344.88
TELU COMMUNICATIONS INC.	24-08-09	323.43	SERVICES AOÛT		
TELU					323.43
TOTAUX				8 CHEQUES	4,988.12

## COMPTES À PAYER D'AOÛT 2009

<b>GRUPE CCL</b>		<b>63.05</b>	<b>(1)</b>		
270125322	FRET & MESSAGERIES ADM.	9.43		BORDEREAUX SALAIRES	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	53.62		BORDEREAUX SALAIRES	
<b>PETITE CAISSE</b>		<b>145.40</b>	<b>(1)</b>		
270165525	ENTR. & REPAR. – SURFACEUSE	32.73		RENFLOUEMENT PETITE CAISSE	
270160526	ENTR.& RÉP. – ÉQUIP. (ARÉNA)	53.99		RENFLOUEMENT PETITE CAISSE	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	58.68		RENFLOUEMENT PETITE CAISSE	
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>272.54</b>	<b>(1)</b>		
270160526	ENTR.& RÉP. – ÉQUIP. (ARÉNA)	272.54		PIÈCES CHAUFFE-EAU	
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>		<b>99.19</b>	<b>(2)</b>		
270160526	ENTR.& RÉP. – ÉQUIP. (ARÉNA)	7.05		RONDELLE	
270160526	ENTR.& RÉP. – ÉQUIP. (ARÉNA)	92.14		PIÈCES & ACCESSOIRES	
<b>ROGERS SANS-FIL</b>		<b>44.53</b>	<b>(1)</b>		
270125331	TELEPHONE	44.53		SERVICES AOÛT	
<b>SOUDURE STE-CROIX ENR.</b>		<b>172.87</b>	<b>(1)</b>		
270160526	ENTR.& RÉP. – ÉQUIP. (ARÉNA)	172.87		PIÈCES & ACC. & SOUDURE	
<b>TOTAL :</b>				<b>797,58</b>	

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

229-2009

#### ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE SAINTE-CROIX

**ATTENDU QUE** l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix est un organisme à but non lucratif lequel a été créé d'origine selon la volonté de la municipalité de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les compétences municipales nous permet de fournir une aide financière à un tel organisme dans la poursuite de ses objectifs de loisirs et de culture;

**ATTENDU QUE** l'association a besoin d'une aide financière afin de démarrer ses activités, dont un cycle de conférences sous le titre « Soirée des Petits Explorateurs » qui débutera le vendredi 25 septembre 2009;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de verser à l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix une somme de 2 000 \$ à titre d'appui financier de démarrage.

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

230-2009

#### PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente annexé aux présentes en matière d'entraide en cas d'incendie entre les municipalités de Laurier-Station, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Val-Alain et Sainte-Croix;



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009

**ATTENDU QUE** les municipalités faisant partie du présent protocole souhaitent encadrer la mise en oeuvre des ententes d'assistance en matière d'incendie déjà existantes en prévoyant notamment comment seront remboursées les dépenses relatives à une demande d'assistance et les principes de fonctionnement des demandes d'assistance;

**ATTENDU** les discussions intervenues entre les parties;

**ATTENDU** les nouvelles dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

**ATTENDU QUE** le présent protocole abroge toute autre entente conclue entre les parties signataires aux présentes;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le présent protocole comme s'il était au long cité et d'autoriser le maire, monsieur Jacques Gauthier, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bertrand Fréchette, à signer ledit protocole d'entente.

231-2009

### SOUSSION(S) POUR POMPE PORTATIVE (1)

Deux (2) soumissions reçues :

- |                        |              |
|------------------------|--------------|
| ➤ Boivin & Gauvin inc. | 12 004,26 \$ |
| ➤ Aréo-Feu             | 12 980,63 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Boivin & Gauvin inc. pour le prix de 12 004,26 \$, taxes incluses.

## AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RAPPORT 12 AOÛT 2009)

#### DÉPÔT

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 12 août 2009.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

232-2009

### DOSSIER M. PATRICK COUTURE ET MME MARILYN L'ÉCUYER, LOT 3 592 199

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Patrick Couture et de Mme Marilyn L'Écuyer et localisée au : 285 rue Pouliot, Sainte-Croix, lot 3 592 199, qui vise à permettre l'implantation d'un garage existant, suivant la modification de l'abri d'auto en garage qui a été réalisé sans permis en 2005 ou après et présentant une marge de recul de 4,43 mètres au lieu de 7 mètres telle que prévue au règlement de zonage numéro 389-2007, article 6.1.1.

Il prend également connaissance de la recommandation majoritaire du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la remise initiale des lieux soit effectuée, soit que le garage actuel redevienne un abri d'auto.

Attendu les nouvelles précisions quant à l'interprétation d'un abri d'auto et garage attenant;

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure de M. Patrick Couture et de Mme Marilyn L'Écuyer, lot 3 592 199, et de permettre une autorisation spéciale afin de légaliser la situation actuelle.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009

### SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

233-2009

#### DEMANDE DE RETRAIT DES ZONES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DE LA RUE DU BATEAU AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

**ATTENDU** la résolution numéro 190-2009;

**ATTENDU** la carte numéro 44.1 concernant l'identification de la zone de mouvement de terrain de la rue du Bateau en bordure du fleuve St-Laurent à inclure dans le schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** la demande de la municipalité ne concernait que les zones identifiées par le ministère de la Sécurité publique et non la zone entière de ladite carte;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de demander à la MRC de Lotbinière de retirer les zones de mouvement de terrain de la rue du Bateau au schéma d'aménagement.

### BIENS PATRIMONIAUX

#### CITATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX COMME MONUMENT HISTORIQUE

234-2009

#### AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de citation de l'Église de Sainte-Croix comme monument historique par la Fabrique de Sainte-Croix de Lotbinière;

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de poursuivre les démarches concernant ladite citation;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de poursuivre les démarches afin de demander la citation de l'Église de Sainte-Croix comme monument historique.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 430-2009 concernant la citation de l'Église de Sainte-Croix comme monument historique.

#### Désignation cadastrale

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS, (3 592 283) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Lotbinière. Avec bâtisse dessus construite portant le numéro 6319, rue Principale, Sainte-Croix, Québec, G0S 2H0.

#### Motifs de la citation

- L'Église étant l'immeuble public le plus important construite par les meilleurs artisans et artistes de l'époque, elle se démarque complètement de tout ce qui existe dans la région.
- Sise au cœur du village, dans un parc bien aménagé, avec ses deux bases de clochers et sa croix centrale en maçonnerie, elle attire l'attention par son originalité.
- Elle se distingue par ses dimensions imposantes, sa capacité de 1200 places ainsi que par son parement de pierres de granite et de pierres de taille en calcaire.
- L'Église construite de 1911 à 1915 est porteuse d'œuvres plus anciennes.
- En 2004, les lieux du culte ont été recensés par le Conseil du patrimoine religieux du Québec et une cote d'évaluation patrimoniale a été attribuée à chacun. L'Église a reçu une note globale de B (exceptionnelle) pour l'ensemble.
- L'Église demeure un lieu de socialisation, d'identification et d'appartenance.
- Le grand potentiel historique du lieu et l'authenticité du bâtiment.
- La préservation d'un bâtiment patrimonial à l'intention des générations futures.

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009**

Le règlement de citation prendra effet à compter de la date de la signification de l'avis spécial au propriétaire du monument historique (mi-septembre 2009).

Toute personne intéressée à la citation du monument historique pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière le 18 novembre 2009.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### **PROMOTION TOURISTIQUE**

#### **PROJET D'ACQUISITION DU LOT 3 591 634 (GOUVERNEMENT DU CANADA)**

235-2009

#### **RÉSOLUTION D'INTENTION**

**ATTENDU QUE** le lot 3 591 634 est la propriété du Gouvernement du Canada;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire acquérir ledit lot afin de conserver l'attrait touristique de la tour dans ce secteur qui fait partie du patrimoine;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de demander au Gouvernement du Canada de nous céder ledit lot et l'infrastructure.

c.c. M. Jacques Gourde, député

### **VOIRIE**

#### **PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE MARCEL-FAUCHER (PROLONGEMENT PHASE 2)**

#### **CLÔTURE POUR TRAVERSE PIÉTONNIÈRE**

236-2009

#### **SOUSSION(S)**

Deux (2) soumissions reçues :

	4' hauteur	5' hauteur
➤ Colbo, Division Colbo Québec Itée	4 766,71 \$	5 050,03 \$
➤ La Corporation de Clôtures	7 118,77 \$	7 408,08 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Colbo, Division Colbo Québec Itée pour le prix de 5 050,03 \$, incluant toutes taxes, pour une clôture de 5' de hauteur.

### **FAUCHAGE DES CHEMINS ET RANGS**

237-2009

#### **ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter les travaux de fauchage des chemins et rangs selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 9 845,51 \$ à Services Vert et Blanc (S.V.B.) inc, aux termes du contrat intervenu entre les parties le 15 mai 2008.

### **LIGNAGE DES CHEMINS ET RANGS**

238-2009

#### **ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les travaux de lignage des chemins et rangs selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 6 802,57 \$ à Lignco Sigma inc., telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 0300-002814 datée du 10 août 2009 aux termes du contrat intervenu entre les parties le 15 juillet 2009.

Une retenue de 10 % en gage de garantie au montant de 755,84 \$ sera libérée dès que le contrat sera terminé.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

#### CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE P1 & P2

239-2009

#### DÉCOMPTE PROGRESSIF N<sup>o</sup> 6 (EXCAVATION H. ST-PIERRE INC.)

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à « Excavations H. St-Pierre inc. » la somme de 3 544,13 \$ relativement aux travaux du projet de construction d'une conduite d'amenée et mise aux normes des installations de captage P1 & P2, représentant l'ajustement de carburant conformément à l'article 52 du devis (clause de transport de matière en vrac) telle que plus amplement détaillée au bordereau de quantité annexé à la recommandation de SNC-Lavalin inc. datée du 31 juillet 2009.

240-2009

#### DIRECTIVE DE CHANGEMENT N<sup>o</sup> 11 (EXCAVATION H. ST-PIERRE INC.)

**ATTENDU** la directive de changement n<sup>o</sup> 11 préparée par SNC-Lavalin inc., et datée du 27 août 2009 pour le prix de 743,12 \$, taxes incluses;

**ATTENDU QUE** la directive de changement concerne la pose d'une lance d'injection pour les pompes doseuses d'hypochlorite;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

#### RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉROS 385-2007, 396-2007 ET 414-2008

241-2009

#### ACCEPTATION DE L'OFFRE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron**

**APPUYÉ PAR : Jean Lafleur**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 577 600 \$ par billets en vertu des règlements numéros 385-2007, 396-2007 et 414-2008, au prix de 100 % et échéant en série 5 ans comme suit :

66 000 \$	3,70 %	09 septembre 2010
68 800 \$	3,70 %	09 septembre 2011
71 700 \$	3,70 %	09 septembre 2012
74 600 \$	3,70 %	09 septembre 2013
1 296 500 \$	3,70 %	09 septembre 2014

**QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

242-2009

#### MODALITÉS DE L'EMPRUNT

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billets un montant total de 1 577 600 \$ :

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009

- Règlement numéro 385-2007 pour un montant de 713 000 \$
- Règlement numéro 396-2007 pour un montant de 595 900 \$
- Règlement numéro 414-2008 pour un montant de 268 700 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu duquel ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier**

**APPUYÉ PAR : Gratien Tardif**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billets au montant de 1 577 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 385-2007, 396-2007 et 414-2008 soit réalisé;

**QUE** les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets seront datés du 9 septembre 2009;

**QUE** les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2010 -	66 000 \$
2011 -	68 800 \$
2012 -	71 700 \$
2013 -	74 600 \$
2014 -	77 700 \$
2014-	1 218 800 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de : - 5 ans à compter du 09 septembre 2009, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 385-2007, 396-2007 et 414-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

243-2009

### SOLDE NON UTILISÉ

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

**ATTENDU QU'**une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

**ATTENDU QU'**il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approuver une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'annexe.

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

### **Annexe**

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation	
					Fonds général	Subvention
385-2007	839 787 \$	822 767 \$	819 457 \$	713 000 \$	106 457 \$	
396-2007	1 311 947 \$	1 310 187 \$	880 092 \$	595 900 \$	43 152 \$	202 475 \$
414-2008	749 306 \$	749 306 \$	779 871 \$	268 700 \$	10 636 \$	457 959 \$

Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
		109 767 \$
	38 565 \$	714 287 \$
	42 576 \$	480 606 \$

### LOISIRS ET CULTURE

#### FORMATION EN INFORMATIQUE SESSIONS AUTOMNE/HIVER

244-2009

#### DEMANDE D'UTILISATION D'UN LOCAL À L'ÉCOLE SECONDAIRE PAMPHILE-LE MAY

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix reçoit plusieurs demandes pour de la formation en soirée dans le domaine informatique;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire répondre à cette demande et qu'elle est prête à prendre la responsabilité de la formation en autant qu'elle puisse obtenir la collaboration de la Commission scolaire des Navigateurs;

**ATTENDU QUE** l'école secondaire Pamphile-Le May possède déjà l'équipement et les locaux nécessaires à ladite formation;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de demander à la Commission scolaire des Navigateurs l'autorisation d'utiliser un local informatique de l'école secondaire Pamphile-Le May pour les sessions automne/hiver à venir.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2009

### VARIA

#### STATION NAUTIQUE QUÉBEC-LÉVIS

245-2009

##### DEMANDE D'APPUI

**ATTENDU** le nouveau programme « Québec Stations Nautiques » initié par l'Association Maritime du Québec;

**ATTENDU** la demande datée du 7 août 2009 de la Station Nautique Québec-Lévis afin d'obtenir l'appui de la municipalité concernant la création d'une station nautique couvrant la rive nord de Portneuf à Côte-de-Beaupré incluant l'Île d'Orléans et sur la rive sud, de Saint-Michel-de-Bellechasse à Lotbinière;

**ATTENDU QUE** la mise en place de la Station Nautique Québec-Lévis constituera donc l'un des moyens qui aidera à consolider le développement récréo-touristique nautique des rives nord et sud de la région;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'appuyer la Station Nautique Québec-Lévis afin d'obtenir l'accréditation de l'Association Maritime du Québec pour la création et le développement de ladite station nautique.

##### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Présentation d'un projet de recyclage par M. François Pouliot...une rencontre est nécessaire avec notre responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats.
- Association Maritime du Québec...information sur cette association.
- Information additionnelle sur les règlements d'emprunt numéros 385-2007, 396-2007 et 414-2008.
- Information additionnelle sur le projet d'acquisition du lot 3 591 634.
- Zones de mouvement de terrain de la rue du Bateau...M. Jean-Pierre Ducruc explique davantage.
- Association des riverains de la côte du Bateau...projet de revitalisation à venir.

246-2009

##### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 32 heures.

---

Berchmans Dancause  
Maire suppléant

---

France Dubuc  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe